

Un élu veut protéger les troupeaux d'un abattage dû à la dermatose

Maladie bovine Nicolas Kolly (UDC/FR) souhaite assouplir les mesures sanitaires contre cette épizootie extrêmement contagieuse. L'Union des paysans refuse catégoriquement.

Delphine Gasche

Dermatose nodulaire contagieuse. Vous ignorez peut-être la signification de ces trois mots. Pour les éleveurs de vaches, c'est le cauchemar absolu. Si une de leur bête attrape cette épizootie, tout le troupeau doit être abattu. Un allègement n'est prévu qu'en cas de vaccination. Le vétérinaire cantonal peut alors décider de ne tuer que les bovins malades.

De telles mesures sont trop extrêmes, aux yeux de Nicolas Kolly (UDC/FR). Le conseiller national a déposé un texte pour déclasser la dermatose nodulaire contagieuse, à savoir la faire passer de «maladie hautement contagieuse» à «épizootie à éradiquer». Tuer tout un troupeau lorsqu'un cas a été détecté ne serait dès lors plus obligatoire.

Abattage de vaches saines

«Tuer toutes les bêtes, y compris celles en bonne santé, est absurde, critique le Fribourgeois. La maladie a un très faible taux de mortalité chez les bovins. Il est à peine de 5%. Et elle ne se transmet pas à l'homme. L'été touche certes à sa fin. Les moutons, principaux transmetteurs de la maladie, ne sont plus tellement actifs. Mais si l'épizootie redémarre l'année prochaine, je veux à tout prix éviter le massacre d'animaux sains.»

Les allègements prévus, après vaccination, ne satisfont aucunement Nicolas Kolly. «Tout dépend du vétérinaire cantonal. Il peut décider d'abattre malgré tout l'entier du troupeau.» La vaccination n'est en outre obligatoire que dans la zone de surveillance tampon, poursuit-il. On parle ici de toutes les régions genevoises, vaudoises et valaisannes situées à moins de 50 km d'un cas. Les deux épicentres actuels sont situés dans les départements frontaliers français de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Ain.

«Les éleveurs fribourgeois, par exemple, ne sont pas concernés, relève l'élu. Ils n'ont même pas pu vacciner leurs bêtes à leurs propres frais, faute de vaccin à leur disposition. Si un cas se déclare chez eux, ils perdent tout.» Ne reçoivent-ils pas de compensation financière? «Si,



Une vache d'Hérens est vaccinée contre la dermatose nodulaire contagieuse en Valais, en juillet dernier. Jean-Christophe Boffi/Keystone

mais ils perdent aussi tout le travail de sélection génétique des meilleures bêtes, celles qui résistent le mieux aux maladies et qui sont les plus productives. Et puis, c'est un crève-cœur pour les éleveurs qui vivent avec et pour leur troupeau. Le côté psychologique de l'abattage n'est pas assez pris en compte. C'est un peu comme si l'État venait tuer du jour au lendemain votre chat ou votre chien.»

La race d'Hérens menacée?

Sa proposition est plutôt bien accueillie dans le camp bourgeois. «En Valais, on craint plus l'abattage des troupeaux que la maladie, souligne Sidney Kamerzin (Le Centre/VS). Surtout pour la race d'Hérens. On a environ 6000 vaches d'Hérens. Si des troupeaux entiers doivent être abattus, on risque de voir cette race disparaître. La maladie tue beaucoup moins.»

Pour le Valaisan, les mesures actuelles sont disproportionnées. «Il faut tout faire pour éviter les abattages. D'autant plus que les vaches sont descendues des alpages, où le risque de propagation est plus élevé, car les troupeaux paissent ensemble.»

«La maladie a un très faible taux de mortalité chez les bovins. Il est à peine de 5%»

Nicolas Kolly
Conseiller national
(UDC/FR)

À gauche de l'échiquier politique, on se veut plus prudent. «La Suisse n'a encore enregistré aucun cas de dermatose nodulaire, rappelle Emmanuel Amos (PS/VS). Aucun abattage n'a dû être ordonné. C'est certainement en grande partie dû aux vaccins



Keystone / Alessandro Della Valle

et aux mesures sanitaires actuelles. La maladie, comme son statut l'indique, est hautement contagieuse. La vaccination et l'abattage constituent la meilleure option pour éviter qu'elle ne se répande.» Abandonner des mesures efficaces sur un coup de tête n'est pas une bonne idée, selon le Valaisan. «Il faut d'abord analyser la situation en détail.»

Et les paysans, que pensent-ils de la proposition? Pas beaucoup de bien. «Changer de classification maintenant reviendrait à abandonner le combat et à réduire à néant les efforts consentis jusqu'ici, craint Michel Darbellay, directeur adjoint de l'Union suisse des paysans (USP). Ce serait accepter que la maladie passe à un stade endémique, alors que l'on n'a même pas encore un seul cas en Suisse. On parle d'une épizootie hautement contagieuse, causant des dommages économiques sévères.»

Michel Darbellay souligne que la stratégie actuelle fonctionne. «On a une ceinture vaccinale, adaptée en fonction de l'évolution de la situation. Et cela extrêmement rapidement. À chaque extension de la zone de surveillance suisse, on vaccine les troupeaux en quelques jours. Toutes les bêtes de cette zone sont vaccinées, ce qui donne une sécurité à ces troupeaux s'ils venaient à être contaminés.»

Troupeaux en France

Le combat doit se poursuivre avec ces mesures certes drastiques, mais indispensables, à ses yeux, au vu de la menace aux portes de la Suisse. «Les vecteurs sont toujours actifs. On l'a vu l'année dernière. On a eu un épisode de langue bleue entre fin août et fin novembre. L'autre problème, c'est qu'on a encore des bovins suisses dans des pâturages situés dans la zone de surveillance française. Il va falloir être particulièrement attentif à leur retour et respecter strictement les prescriptions des autorités vétérinaires.»

Michel Darbellay reconnaît que les efforts demandés aux paysans dans les zones de surveillance sont grands. «Ça a des conséquences, mais globalement moins grandes que si la maladie venait à se propager. Perdre notre statut «indemne» de dermatose nodulaire impliquerait pour la Suisse des restrictions à l'exportation financièrement beaucoup plus douloureuses.»

Les processus parlementaires étant longs, un changement de statut de la dermatose nodulaire n'est pas pour tout de suite. L'Office fédéral des affaires vétérinaires précise, lui, que les restrictions ne seront levées qu'en coordination avec la France et l'Italie, où des cas sont aussi apparus, en fonction de l'évolution de la maladie. Or un nouveau foyer vient d'être confirmé, le 6 septembre, dans l'Ain, dans un cheptel de six animaux. L'ensemble des bovins ont été abattus. Contrairement à la Suisse, la France ne prévoit aucune exception. Aucune levée des mesures sanitaires n'est donc attendue avant plusieurs mois.